

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4420

présenté par

Mme Obono, Mme Amiot, M. Bompard, M. Sala, M. Bex, M. Caron et M. Davi

ARTICLE 6**ANNEXE**

À la première phrase de l'alinéa 11, après les mots :

« soixante-quatre ans »,

insérer les mots :

« alors qu'une baisse de l'âge de départ à la retraite de 62 à 60 ans serait une mesure plus juste et possible, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons défendre la baisse de l'âge de départ à la retraite de 62 à 60 ans.

Face à la réforme de régression sociale proposée par le Gouvernement, nous y opposons un contre-projet désirable et réalisable : le retour de la retraite à 60 ans et 40 annuités. Ce projet est financièrement réalisable : le pays n'a jamais été aussi riche et un actif produit aujourd'hui trois fois

plus qu'en 1979. Les ressources sont là, abaisser l'âge de la retraite est une question de partage des richesses et de défense d'un droit au temps libéré.